



Déroulement procedure penale

Par Yves45

Bonjour,

Voilà bientôt 4 mois que mon épouse a quitté le domicile conjugal avec nos deux enfants. J'ai appris 3 semaines après son départ qu'elle m'accusait d'attouchements sur nos enfants (3 et 4 ans) et qu'elle avait portée plainte pour ces faits tout en souhaitant divorcer. Je devais selon elle être auditionné par la police pour ces faits quelques jours après.

2 mois plus tard, nous sommes passés devant un JAF qui a reconnu le tribunal saisi par ma femme incompetent et qui a donc prononcé une ordonnance d'incompétence contre sa demande. Le dossier de ma femme est uniquement composé de déclarations unilatérales de sa part quand le mien contient des certificats médicaux et autres éléments prouvant mon innocence.

Je suis donc en attente que le nouveau tribunal saisi s'empare de l'affaire.

Ma question est la suivante: est ce normal que je n'ai jamais été entendu par la police ou autre institution compétente après 4 mois de procédure ?

Merci pour votre aide.